Message d’intérêt public

Changements aux prestations de maladie et de soins dentaires pour les anciens employés du gouvernement du Nunavut

Date de début : 10 février 2025
Date de fin : 17 février 2025
À l’échelle du Nunavut **60 secondes**

Au 1er janvier 2025, le gouvernement du Nunavut (GN) a apporté des changements aux prestations de maladie et de soins dentaires pour les employés du GN qui ont pris leur retraite. Ces modifications ont été mises en place pour contrôler les coûts et refléter les changements apportés au Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) du gouvernement du Canada. Les changements au programme de prestations comprennent :

- Les coûts sont désormais répartis selon un rapport de 50/50 entre le GN et le retraité plutôt que de 80/20.
- Fusion de la couverture des soins de santé en un seul niveau (niveau trois).
- Les critères d’admissibilité s’établissent maintenant à six ans de service cumulatif ouvrant droit à pension plutôt qu’à deux.

Les changements aux prestations s’accompagnent aussi d’améliorations à la couverture offerte aux retraités, notamment :

- Couverture des frais d’hospitalisation en chambre individuelle allant jusqu’à 220 $ par jour.
- Aucune franchise annuelle pour les soins de santé et dentaires.
- Retrait de l’exigence d’une demande de consultation pour la massothérapie.

Les taux de prestations augmenteront en raison de la fusion des niveaux de couverture des soins de santé (c.-à-d. retrait des niveaux un et deux) et de l’augmentation des coûts en général. Un résumé de l’incidence de ces changements sur les taux de prestations mensuels du retraité est présenté ci-dessous.

Aperçu des changements aux taux de prestations des particuliers

Personne individuelle	Santé	Soins dentaires	Combiné
Taux précédent du niveau 3	77,91 $	32,50 $	110,41 $
Nouveau taux	167,82 $	51,68 $	219,50 $
Augmentation	89,91 $	19,18 $	109,09 $

Aperçu des changements aux taux de prestations du régime familial

Famille	Santé	Soins dentaires	Combiné
Taux précédent du niveau 3	97,50 $	65,00 $	162,50 $
Nouveau taux	183,42 $	103,35 $	286,77 $
Augmentation	85,92 $	38,00 $	124,27 $

Pour plus d'informations, veuillez envoyer un courriel à Tracey Moyles, directrice de la Division de la rémunération et des avantages sociaux, à tmoyles@gov.nu.ca.

###

Relations avec les médias :

Hala Duale
Spécialistes en communication
Ministère des Finances
867-975-5831
FinanceComs@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᐊᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications